



Datum / Date: 3/10/2013
Uur / Heure: 15:06
Vraag / Question: n° 20067

Question orale de Monsieur le Député-Bourgmestre David Clarinval à l'attention de Madame Monica De Coninck, Ministre de l'emploi, relative au dispositif de baisse de charges sur les trois premiers emplois d'une PME

Madame la Ministre,

Le 21 septembre 2012, le Conseil des Ministres avait entériné le dispositif de baisse de charges sur les trois premiers emplois d'une PME. Concrètement, une PME qui engage ses premiers travailleurs est exonérée de toutes charges patronales. Ce dispositif est appliqué à toutes les premières embauches effectuées à partir du 1^{er} octobre 2012.

Toutefois, les PME qui ont ouvert leurs portes avant cette décision pourront bénéficier de ce dispositif. En effet, le gouvernement a prévu un effet rétroactif. Comme la réduction de charges s'étale sur 13 trimestres, une embauche effectuée un an auparavant, soit 4 trimestres, sera éligible au mécanisme pour les neuf trimestres restants, selon les barèmes prévus. Cette rétroactivité n'est toutefois effective qu'à partir du 1^{er} janvier 2013.

Madame la Ministre, un an après la mise en place de ce dispositif, pouvez-vous me dire quels en sont les résultats ? Combien de nouveaux emplois sont concernés par cette mesure ? Combien de nouvelles PME ont pu également bénéficier de cette politique ? Pouvez-vous me donner les chiffres les plus complets à ce propos ?

Je vous remercie.

Le Député Bourgmestre,

David CLARINVAL